
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la Journée du Partenaire du 22 août 2008

La Journée du Partenaire du 22 août 2008 s'est tenue au Bureau Principal Port dans la salle de réunions des inspecteurs de visite, sous la direction de Madame SAKALA Lucie Ernestine, Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI).

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, il a été procédé à l'habituel tour de table.

➤ De la mission du Chef du Service Informatique

L'Inspecteur OKOLA Roger, Chef du Service Informatique, a salué l'assistance et a précisé l'objet de sa mission à Pointe-Noire, qui fait suite aux difficultés survenues au cours de la semaine dernière. Il s'agit de recenser les préoccupations des usagers et d'en informer la hiérarchie, afin que des solutions soient trouvées dans les meilleurs délais.

➤ Des difficultés relatives à la saisie des déclarations en application du programme COTES

Le représentant de PANALPINA a soulevé la question des difficultés relatives à la saisie des déclarations en application du programme COTES (incohérence de l'origine, de la valeur, de l'espèce)

Concernant le champ bloquant, le représentant de COTECNA a promis attirer l'attention de tous les bureaux émetteurs pour que soient évitées les erreurs constatées sur les positions tarifaires.

Le Chef des opérations commerciales du Bureau Principal Port a demandé qu'en cas de non conformité de l'AV et de la facture, les partenaires se rapprochent de COTECNA afin de lever l'équivoque.

Le représentant de PANALPINA a soulevé le problème des déclarations partielles qui posent des difficultés de saisie dans le programme COTES.

Madame le Chef du SEPI a reconnu qu'il s'agissait là d'un problème technique. Elle a pris acte de cette préoccupation qui sera soumise à la hiérarchie.

Le représentant de SDV a également évoqué le problème des détails de l'AV s'étalant sur plusieurs lignes, qui entraînent un blocage dans la saisie.

➤ **De l'exigibilité de l'AV pour les marchandises en transit**

Selon le représentant de SDV, l'AV ne devrait pas être exigée pour les marchandises en transit.

Le problème sera soumis à la hiérarchie, pour appréciation.

➤ **Du taux de change**

Le représentant de GETMA s'est interrogé sur le choix du cours des devises à prendre en compte au moment de la déclaration, entre celui de la facture fournisseur et celui de l'AV.

Le Chef des OP/CO du Bureau Principal Port a précisé que c'est le cours valable au moment de la déclaration en douane qui doit être pris en compte.

Le Chef du Service Informatique a rappelé que la mise à jour du cours des devises sur le serveur Sydonia se fait mensuellement.

Il a rassuré les partenaires qu'en cas de baisse du cours des devises, il n'y a pas de problème, vu que le taux de dépréciation de 10% est prévu dans le système. En cas de hausse, le problème doit être vu par la hiérarchie.

➤ **De la non application de la côte mal taillée**

Le représentant de TEX s'est indigné de la non application de la côte mal taillée dans le système COTES.

La question sera examinée par le Service des douanes et COTECNA.

En guise de conclusion, Monsieur le Receveur Principal des Douanes a suggéré aux partenaires de se réunir pour répertorier leurs préoccupations qui seront examinées par le Service dans les meilleurs délais.

Commencée à 8H45, la réunion a pris fin à 10H00./-

La Présidente de séance,

SAKALA Lucie Ernestine